

## Déclaration d'un accueil sans hébergement



Annexe II

Arrêté du 22 septembre 2006 relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs prévue à l'article R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles

Cette déclaration est à renvoyer à la direction (régionale et) départementale de la jeunesse et des sports du domicile ou du siège social de l'organisateur

	Cadre réservé à l'admir	nistration	
Date de dépôt de la déclaration :/	/ N° d'enre	egistrement de l'accue	il:
	N° d'orga	anisateur :	
☐ Déclaration complète	☐ Projet	éducatif joint	☐ Convention
	Organisat	Allr	
Personne morale	• igainsat	Cui	
	☐ Comité d'entreprise	Autre (préciser):	
Dénomination sociale :			
Adresse du siège :		Téléphone :	
		Portable :	
Commune :		•	
Adresse électronique :		Télécopie :	
Représentant légal : (facultatif pour les collecteurs)	ités territoriales)		
$M^{me} \square M^{lle} \square M \square$			
Nom de naissance :			
Nom d'usage :			
Lieu de naissance :		Date de naissa	ance :/
Déclarant : (uniquement si différent du représer.	ant légal)		
Nom de naissance :			
Nom d'usage :Lieu de naissance :			
		Date de naissa	ance:/
Personne physique  M <sup>me</sup> □ M □			
Nom de naissance :		Dafasan	
Nom d'usage :			
Lieu de naissance :			
Adresse:			
		•	
Commune :			
Adresse électronique :			
Assurance			
Compagnie d'assurance :			
N° du contrat en responsabilité civile de l			

N.B.: les pièces suivantes doivent pouvoir être présentées lors d'une inspection

- le document prévu à l'article R. 227-25 du code de l'action sociale et des familles (projet pédagogique)
- les documents relatifs aux personnels et aux mineurs
- le contrat d'assurance
- la copie du procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité contre l'incendie (lorsque l'établissement y est soumis).

## Accueil

Type			
Accueil de loisirs	Accueil de jeunes (si convention)		
Périodes			
Année  Mercredi Samedi Périscolaire Autre	Toussaint Noël	Vacances  Hiver Printemps Juillet Août	
Effectif des mineurs accueillis (maximum,	pour un jour)		
Total = Moins de 6 ans =  L'accueil concerne-t-il majoritairement des mine  Animateurs		1¼ à 17 ans = (14-17 accueil de jeunes) ☐ oui ☐ non	
Total =	Stagiaires =	Sans qualification =	
M <sup>me</sup> ☐ M <sup>lle</sup> ☐ M ☐  Nom de naissance :  Nom d'usage :			
Lieu de naissance :		Date de naissance ://	
	Local		
Local utilicá	<b>Loca</b> i		
Local utilisé		N° du local : numéro communiqué par la DDJS	
Dénomination :		numéro communiqué par la DDJS	
Dénomination :		numéro communiqué par la DDJS	
Dénomination :  Adresse :  Commune :		numéro communiqué par la DDJS	
Dénomination :  Adresse :  Commune :  Accueil hors locaux		Téléphone :	
Dénomination :  Adresse :  Commune :  Accueil hors locaux  Lieu d'implantation :		numéro communiqué par la DDJS Téléphone : Code postal :	
Dénomination :  Adresse :  Commune :  Accueil hors locaux		numéro communiqué par la DDJS Téléphone : Code postal :	
Dénomination :  Adresse :  Commune :  Accueil hors locaux  Lieu d'implantation :  Adresse :  Commune :  Je soussigné  - la sincérité des renseignements portés sur ce f - ne pas être en incapacité ou interdit d'organise - m'engager à vérifier avant le début de l'accue accueil de mineurs n'ont pas fait l'objet d'une n code de l'action sociale et des familles, - m'engager à prendre connaissance du conten des vérifications faites par les collectivités publ	ormulaire, ir un accueil de mineurs, il que les personnes appelée nesure administrative prise e liques locales (telles que prée tat dans le département, au ce et au plus tard 8 jours ava et des membres de l'équipe d ant à l'accueil,	numéro communiqué par la DDJS Téléphone : Code postal : Code postal : déclare sur l'honneur : déclare part à un napplication des articles L. 227-10 et L. 227-11 du viaire (bulletin n° 3) les concernant, sans préjudice vues à l'article R. 79 du code de procédure pénale) titre de l'article L. 133-6 du code de l'action sociale nt le début de l'accueil : 'encadrement permanente,	